

ARTICLE 1. Généralités

Le Trophée Régional Jeunes est une compétition de jeunes organisée par la ligue de Normandie, ouverte aux joueurs de la ligue de Normandie.

Le Trophée Régional Jeunes comprend 5 étapes : 2 étapes avec simples et doubles et 2 étapes avec simples et mixtes et 1 étape avec doubles et mixte.

Les Poussins joueront 4 étapes en Simples et participeront à l'étape de Doubles et Mixte.

Etape 1 – Simple et Double

Etape 2 – Simple et Mixte

Etape 3 – Double et Mixte

Etape 4 – Simple et Double

Etape 5 – Simple et Mixte

Seuls les joueurs licenciés à la FFBad, et ne faisant l'objet d'aucune suspension en cours sont autorisés à participer aux Trophées Régionaux Jeunes

La licence doit être payée à la Ligue le jour du tirage au sort, soit 10 jours avant l'épreuve.

ARTICLE 2. Critères de participation

2.1 - Le Trophée Régional Jeunes est ouvert aux catégories Minibads surclassés, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets.

2.2.1 – *Pour les 4 étapes qui permettent de jouer en Simple et Double ou Mixte*

En simple Benjamin – Minime – Cadets, il concerne les 12 à 14 meilleurs joueurs au CPPH de chaque catégorie et 2 invités sur avis de l'ETR.

Les joueurs (ses) inscrits (es) en Simple sont vivement incités (es) à jouer en Doubles et Mixte.

En Double Dames, Hommes et Mixte Benjamin – Minime – Cadet, les paires seront constituées à partir des joueurs retenus en Simples.

Dans la mesure du possible, la constitution des paires Club sera prioritaire, puis Comité, puis Ligue sauf si demande particulière de club, de Comité ou de Ligue. Pour les joueurs isolés, la Ligue constituera les paires.

Le nombre de joueurs ou paires retenu dépendra du nombre de matchs possible dans le gymnase où se déroulera la compétition.

2.2.2 – *Pour l'étape qui concerne le Double et le Mixte*

En Double, il sera retenu de 6 à 12 paires (10 au maximum au CPPH et 2 sur invitation ETR) et en Mixte il sera retenu de 12 à 24 paires. Les paires sont directement constituées par les clubs.

Le nombre de paires retenu dépendra du nombre de matchs possible dans le gymnase qui sera retenu pour la compétition.

2.3 – Pour les Poussins et Poussines, les Comités proposeront 2 joueurs ou joueuses ou paires et des remplaçants (es) dans chaque catégorie et pour chaque tableau de l'étape de Double et Mixte

Les 2 poussins (es) de chaque département seront retenus ; la commission jeune régionale et l'ETR sélectionneront les autres joueurs dans la liste des joueurs inscrits par les clubs et proposés dans la liste des remplaçants des Comités.

2.4 - Un joueur ou une paire (double et mixte) peut être surclassé et jouer dans **une** catégorie d'âge supérieure après consultation du coordonnateur ETR, avis de la Commission Jeunes régionale.

2.5 – En cas de place vacante, la Commission Jeunes et l'ETR sélectionneront des joueurs supplémentaires parmi la liste des inscrits.

ARTICLE 3. Inscriptions

3.1 – Tous les joueurs sont inscrits par leurs clubs même si le Comité a proposé le nom de joueurs en Poussins. Les inscriptions devront être envoyées aux responsables de la compétition 14 jours avant la compétition. Le CPPH de référence est celui édité 21 jours avant la compétition pour sélectionner les joueurs.

3.2 – Tout joueur peut s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux dans 1 ou 2 catégories.
Tous les joueurs appartenant au Collectif Ligue et au Pôle Espoir sont vivement incités à s'inscrire aux TRJ.

3.3 - Le coût de l'inscription est de 6 € par joueur pour un tableau, et de 8 € pour deux tableaux. Une facture sera envoyée au club.

3.4 - Les droits d'inscription ne sont pas facturés en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront pas facturés pour une raison de force majeure (blessure, maladie, raison personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée **dans un délai de 3 jours après la compétition** (certificat médical, attestation scolaire ou professionnelle...) par la Ligue de Normandie (cf. article 4.3.3. du Règlement Général des Compétitions de la Fédération).

3.5 - Inscriptions à adresser à : *Emmanuelle Suat* emmanuelle.suat@gmail.com
Marc Debon debon.marc@wanadoo.fr
Arnaud Hingant hingant.normandiebad@gmail.com

La convocation est envoyée par la ligue 10 jours avant la compétition.
Pour le 1^{er} TRJ, tous les délais seront raccourcis.

ARTICLE 4 : Constitution des tableaux

4.1.1 - Pour les 4 étapes qui permettent de jouer en Simple et Double ou Mixte

Les Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets seront répartis en 2 groupes distincts pour les tableaux de Simples et Doubles : Excellence, Honneur, et en 3 groupes pour les Mixtes : Excellence, Honneur et Promotion.

En Simples, le Groupe Excellence sera constitué des 5 à 8 meilleurs au CPPH, le Groupe Honneur des autres joueurs.

Les Simples se joueront d'abord en poules de 3 ou 4 puis élimination directe.

En Doubles, le Groupe Excellence sera constitué des 3 ou 5 meilleures paires inscrites au CPPH ; le Groupe Honneur des autres.

En Mixte, le Groupe Excellence sera constitué des 3 ou 5 meilleures paires inscrites au CPPH ; le Groupe Honneur des 3 ou 5 suivantes et les Groupes Promotions des suivantes.

Les Doubles se joueront de préférence en élimination directe avec matchs de classement 3 - 4. Un tableau de Doubles limité à 3 paires se jouera en poule.

4.1.2 - Pour l'étape qui concerne le Double et le Mixte

L'organisateur privilégiera des tableaux en poules et élimination directe avec des tableaux distincts : Excellence, Honneur et Promotion.

4.2 - L'organisateur se réserve le droit d'insérer un joueur ou une paire en Excellence pour des cas particuliers (retour de compétition après blessure, autres raisons...) après avoir consulté l'ETR (Equipe Technique Régionale) et la Commission Jeunes.

4.3 -

La Ligue et le JA se réservent le droit de déterminer le tirage (poules ou élimination directe) et le nombre de sortants par poule pour une bonne organisation de la compétition.

4.4 - Les têtes de série sont déterminées à l'aide du CPPH établi 2 semaines avant la compétition.

ARTICLE 5. Déroulement de la compétition

5.1 - Si le club organisateur nous propose une salle de 7 terrains :

Poussins et Benjamins joueront le samedi : début de la compétition à 10h

Minimes et Cadets joueront le dimanche : début de la compétition à 9h

Si le club organisateur nous propose une salle (ou 2 gymnases proches) de 12 terrains

Poussins et Benjamins, Minimes et Cadets joueront le dimanche : début de la compétition à 9h.

5.2 - Les volants sont à la charge des joueurs :

– Volants plumes pour toutes les Catégories. En cas de litige, **le volant officiel est le RSL grade 3.**

5.3 La ligue désignera un juge arbitre pour chaque compétition.

5.4 - La Ligue délègue l'organisation de la compétition à un club ou à un comité : tenue de la table de marque, buvette, mise en place et rangement de la salle.

5.5 - La Ligue attribuera les 5 TRJ à 5 Comités différents : une rotation des Comités aura lieu chaque année.

ARTICLE 6. Récompenses

Des récompenses seront remises lors de chaque étape aux finalistes de chaque tableau.

ARTICLE 7. Forfaits

7.1 - On distingue, après le tirage au sort :

– Le forfait volontaire qui consiste pour un joueur inscrit :

- soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
- soit à renoncer sans raison valable à jouer un match ;

– Le forfait involontaire qui consiste pour un joueur inscrit :

- soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition) ;

• soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition.

7.2 - Le juge-arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité.

Dans certains cas, si le justificatif n'est pas présent le jour de la compétition, le juge-arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ». Dans ce cas le responsable régional, pour peu qu'un justificatif non équivoque lui soit transmis dans les délais, déclarera le forfait comme involontaire.

7.3 - Tous les forfaits sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport, document que le juge-arbitre fera parvenir directement au correspondant de ligue dont dépend la compétition. La sanction devient applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition.

7.4 - Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront exclusivement par courrier. Une copie sera envoyée au club.

ARTICLE 8. Sanctions

- Forfait volontaire : suspension de 2 mois ;
- Forfait volontaire avec récidive : suspension de 6 mois ;
- Participation en étant suspendu : suspension de 6 mois.

La liste comportant les joueurs sanctionnés sera disponible librement par voie télématique.